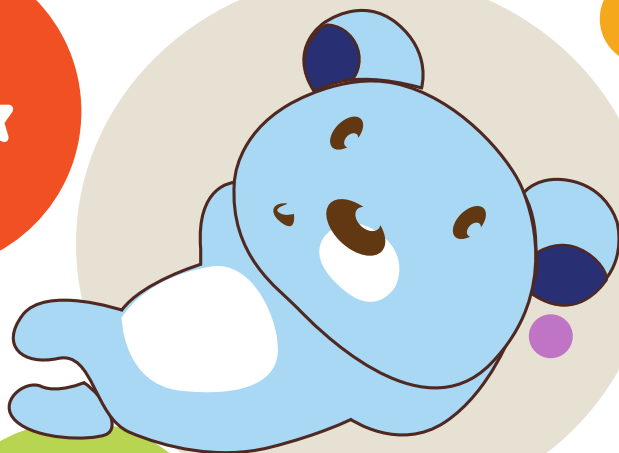


Livret
Petite Enfance

Destiné aux parents et futurs parents
du territoire pour faciliter
leurs démarches

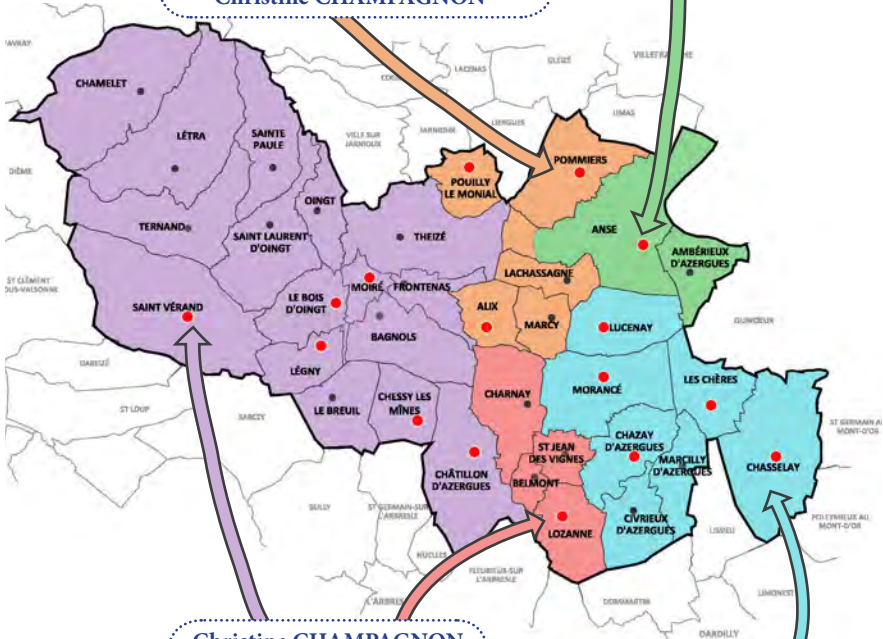




● MULTI ACCUEIL

3ème RAMI en projet.
En attendant une permanence
assurée par
Christine CHAMPAGNON

Sophie DECHANET
Animatrice RAM
06.74.67.99.63



Christine CHAMPAGNON
Animatrice RAMI et RAM
06.18.30.90.68

Sophie NIEBORAK
Animatrice RAMI
06.78.49.65.56



2



Édito

En faisant de la politique Petite Enfance l'une de ses priorités, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées souhaite favoriser le choix et l'accès aux différents modes d'accueil des tout-petits pour les parents et futurs parents des 34 communes de son territoire. A partir de janvier 2015, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées (CCBPD) coordonnera l'action de 13 sites d'accueil collectif et de 4 Relais d'Assistants Maternelles (RAM/RAMI) sur son territoire.

Cette évolution est le résultat de plusieurs mois de réflexion conduits en concertation avec les élus communautaires et les professionnels de l'enfance. De cette étude est ressorti l'intérêt pour un territoire comme le nôtre de mutualiser les moyens et de s'engager dans une démarche commune afin de rendre le meilleur service aux familles pour optimiser sa gestion et ainsi créer un maillage sur notre territoire.

En orientant les demandes vers la communauté de communes, nous cherchons à répondre avec plus d'efficacité et de pertinence aux attentes des familles en recherche d'un mode de garde pour leur enfant. L'objectif est d'offrir une amélioration et une professionnalisation de l'offre d'accueil de la petite enfance et favoriser la proximité de ce service.

Parvenir à concilier vie professionnelle, familiale et bien-être de l'enfant est au cœur des préoccupations de tous les élus de notre territoire. Grâce aux efforts conjoints de la CCBPD, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Général, et à une collaboration continue entre élus, gestionnaires et équipes dans les structures, nous ferons de notre mieux pour améliorer et développer ce service, conscients des besoins et des enjeux.

Vous trouverez dans ce livret, l'essentiel de l'information pour faciliter vos démarches et faire de ce moment délicat qui est de confier son enfant à une tierce personne, un moment serein pour vous et votre enfant !

Bonne lecture à tous.

Daniel Paccoud,

Président de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées





Zoom sur les différents modes d'accueil



★ L'ACCUEIL AUPRÈS D'UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

L'enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) agréé(e) par la Protection Maternelle & Infantile (PMI). Ce sont les parents qui recrutent et passent un contrat de travail avec leur assistante maternelle. Ils perçoivent une aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce mode de fonctionnement permet souvent une plus grande souplesse au niveau des horaires et en période de vacances. La liste nominative des assistant(e)s maternels(les) de sa commune d'attache est disponible entre-autres auprès de sa mairie, de la Protection Maternelle Infantile (PMI), de l'animatrice du relais de son secteur géographique.

Les Relais d'Assistants Maternelles (RAM/ RAMI) intercommunaux sont un lieu d'écoute, d'information et de conseil à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s et des parents de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées. Ce sont des moments de rencontres où sont organisées des activités d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, ce qui permet de créer un lien social, de participer à des activités d'éveil, de contribuer à leur sociabilisation et à l'apprentissage des règles de vie et des repères.



★ Missions

– pour les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre des temps collectifs :

- informer sur les conditions et les avantages de l'agrément
- permettre de rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s
- professionnaliser des assistants maternels, échanger de la pratique entre professionnels
- proposer la formation continue et des informations professionnelles
- faciliter la médiation
- participer aux activités d'éveil

– pour les parents dans le cadre des permanences :

- mettre à disposition la liste des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par la protection maternelle et infantile (PMI)
- informer sur les différents modes de garde à domicile
- informer sur les droits et devoirs en tant qu'employeurs
- accompagner dans les démarches administratives (contrat de travail, législation, aides de la caf, paJempLoi...)
- faciliter la médiation par rapport à des litiges, conflits administratifs

★ Contacts

Les animatrices de relais près de chez vous (n.b. : leur rayon d'intervention couvre beaucoup plus largement le secteur de la commune d'attache) :

1 - RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

100 rue Pasteur - 69480 Anse

Tél. 04 74 67 99 63

Contact : Sophie DECHANET

Les permanences administratives se déroulent les mardis, jeudis et vendredis de 11h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h sur rendez-vous

Période de fermeture : Le ram est fermé 1 semaine à chaque petites vacances scolaires et 4 semaines en août.

2 - RAMI JOUJOCUS

CCBPD – Service Petite Enfance

Route des Crêtes - 69480 ANSE

Christine CHAMPAGNON - Tél : 06 18 30 90 68

Mail : rami.joujocus@hotmail.fr.

Permanences :

Bois d'Oingt : lundis (tous les 15 jours) : de 16h à 19h

Pommiers : Mercredi (toutes les 3 semaines) de 15h à 18h

Période de fermeture : Le rami est fermé 1 semaine sur une partie des petites vacances scolaires et 4 semaines en août.

3 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Place de la Poste - 69380 LES CHERES

Contact : Sophie Nieborak - 06 78 49 65 56

s.nieborak@cc-pierresdores.com

Horaires d'ouverture

Les permanences administratives se déroulent les après-midis : le lundi de 13h45 à 16h, le mardi de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30.

Période de fermeture : Le ram est fermé les mercredis et une partie des vacances scolaires :

- 1 semaine aux vacances de Toussaint, Février et Pâques,
- 2 semaines à Noël,
- 6 semaines en juillet-août.

Aucun temps collectif n'est proposé pendant les vacances scolaires.

4- RAM LES LAPINOUS – LOZANNE

Route De Lyon - 69380 LOZANNE

Christine CHAMPAGNON - Tél : 06 18 30 90 68

Permanences : le 1er vendredi de chaque mois de 13h à 16h30

Période de fermeture : Le ram est fermé une semaine à chaque période de vacances scolaires et durant l'été à compter du 15 juillet jusque fin août.



L'ACCUEIL COLLECTIF

La distinction n'existe plus entre crèche et halte-garderie, on parle aujourd'hui de structures multi-accueil qui permettent un accueil régulier (crèche) ou occasionnel (halte-garderie). Dans les 2 cas, l'enfant est accueilli dans une structure collective ayant ses propres locaux et placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance.

La participation financière des familles varie en fonction du revenu et du nombre d'enfants à charge.

Ces établissements sont déclarés auprès des services départementaux de la Protection Maternelle & Infantile (PMI) et financés par la CCBPD en partenariat avec la CAF et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).

Le multi-accueil propose de l'accueil collectif régulier et/ou occasionnel d'enfants de 10 semaines à 3 ans. Chaque établissement dispose d'un espace et de matériel adaptés à chaque tranche d'âge et à leur niveau de développement psychomoteur.

Ces structures proposent trois modes de garde : Les parents ont la possibilité d'amener leur enfant régulièrement en souscrivant un contrat d'accueil ou occasionnellement en fonction des places disponibles de la structure.

L'accueil d'urgence, quant à lui, permet aux parents de faire face à un imprévu d'accueil. Ces enfants pourront également être accueillis sur des places d'accueil occasionnel, suivant les disponibilités du Multi-accueil.





Inscriptions

La pré-inscription s'effectue auprès de la communauté de communes. Les conditions d'admission des enfants dans l'établissement tiennent compte à la fois des besoins des familles et des contraintes de fonctionnement de la structure.

Chaque pré-inscription sera examinée par une commission d'attribution composée de :

- La Vice-présidente en charge de la petite enfance,
- La coordinatrice de la petite enfance de la CCBPD
- La directrice de la crèche ou la directrice adjointe,
- Des élus de la commune d'accueil de la structure



Cette commission se réunira une fois par an (mai) sauf pour les besoins occasionnels traités en cours d'année. Une condition : que les familles confirment leur demande de pré-inscription par mail au plus tard le 30 avril. Dans l'entre-temps, des réunions d'informations avec les animatrices de relais d'assistantes maternelles seront organisées pour les familles.

Les demandes des familles seront appréciées par la commission au regard du lieu de résidence ou de travail des parents mais aussi en fonction d'un certain nombre d'autres priorités (familles monoparentales, situation professionnelle de la famille, jours et volume horaire demandés, date de pré-inscription, enfant porteur de handicap, enfant de la famille déjà présent dans l'établissement...). à noter : une période d'adaptation et d'accueil au sein de la structure est nécessaire pour l'enfant et ses parents, la période est à définir directement avec le responsable de la structure d'accueil.

Service petite Enfance de la CCBPD

Route des Crêtes - 69480 ANSE

Tél : 04 72 54 91 20

mail : petteenfance@cc-pierresdorees.com

Contact : coordinatrice petite enfance : Elise Vinceneux





Liste des structures d'accueil collectif

MULTI-ACCUEIL LA CRECHE D'ANSE

100, Rue Pasteur – 69480 ANSE

Horaires : du lundi au jeudi de 7h45 à 18h15 et le vendredi de 7h45 à 17h30

Fermetures : août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de Pâques, le pont de l'ascension.

MICRO CRÈCHE LES FRIMOUSES(*)

Chemin des écoliers - 69380 ALIX

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 3 semaines en août, 1 semaine à Noël.

(*) structure sous gestion PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)



MICRO CRÈCHE LES RIBAMBINS

69620 LE BOIS D'OINGT

Horaires : 8h-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 3 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de Pâques, pont de l'ascension, lundi de pentecôte.

MULTI-ACCUEIL LA RIBAMBELLE

route de Lozanne - 69380 CHAZAY D'AZERGUES

Horaires : 8h-18h du lundi au vendredi

Fermetures : les vacances scolaires.



MULTI-ACCUEIL LES CHÉRUBINS

Le clos du verger - 69380 LES CHERES

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 4 semaines en août, 1 semaine à Noël, le pont de l'Ascension.

MULTI-ACCUEIL LE PETIT CHESSILLON

place de la Mairie - 69380 CHESSY

Horaires : selon les sites : 7h30-18h ou 18h30 du lundi au vendredi (un site est fermé le mercredi)

Fermetures : 4 semaines en août, 10 jours à Noël, certains sites sont fermés une partie des petites vacances scolaires.

MINI-CRECHE LES PETITS PATAPONTS

Les Ponts-Tarrets - 69620 LEGNY

Horaires : du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30

Fermetures : 1 semaine à Noël – 4 semaines en août.



MINI-CRECHE LA PETITE LOCO

378 route de Lyon - 69380 LOZANNE

Horaires : 8h15 – 17h45 les lundis, mardis, jeudis, vendredis

Fermetures : les mercredis et vacances scolaires.

MULTI-ACCUEIL LES PETITS LUMOTINS

354 rue du Stade - 69480 LUCENAY

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 4 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de février ou de Pâques.

MULTI-ACCUEIL LA P'TITE RIBAMBELLE

Le Bourg - 69620 MOIRÉ

Horaires : 8h-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 3 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de Pâques, pont de l'ascension, lundi de pentecôte.



MICRO-CRECHE MINI POUSSE

Rue de l'église - 69480 MORANCÉ

Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 4 semaines en août, 1 semaine à Noël.

MULTI-ACCUEIL LES P'TITS GNOCES

63 rue de la Mairie - 69480 POMMIERS

Horaires : 7h30-18h du lundi au vendredi

Fermetures : 4 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de février ou de Pâques.

MICRO-CRECHE LES P'TITS SARMENTS

Route du Beaujolais - 69620 SAINT VERAND

Horaires : 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : 3 semaines en août, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances de Pâques.

La communauté de communes dispose également de 6 places dans le MULTI-ACCUEIL

« LA VALLEE DES PTITS BOUCHONS » situé à Liergues.





La tarification

Dans une structure collective :

Les tarifs appliqués dans les établissements dépendent des revenus des familles, du nombre d'enfants à charge du ménage et du temps de garde, en fonction des directives de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition :

- les revenus avant abattements;
- les pensions alimentaires reçues seront ajoutées aux ressources;
- les pensions alimentaires versées seront déduites;
- en cas d'absence de ressources, un forfait plancher est retenu;
- un plafond est également défini, il sera appliqué dans le cas où aucun justificatif de ressource n'est fourni;
- une majoration sera appliquée aux familles ne dépendant pas du régime général;

Ram /Rami : Un Service de la CCBPD

La fréquentation des RAM/RAMI (Relais d'Assistants(es) Maternels(les)/Itinérant) est gratuite pour les assistants(es) maternels(les) de la CCBPD de même que les informations délivrées par les animatrices de relais lors des permanences.

La garde auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Pour connaître les aides que la CAF peut vous verser pour la garde d'un enfant par un(e) assistant(e) maternel(le), le site www.monenfant.fr vous propose un simulateur pour calculer le prix d'accueil d'un enfant. De même, les animatrices de relais pourront vous aider à estimer les coûts de ce mode de garde.

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION
ET
DÉTAILS DES PLANNING DES RAM ET RAMI**

**A TELECHARGER
SUR LE SITE INTERNET
DE LA CCBPD**

www.cc-beaujolais.com

**ou à retirer auprès des mairies
et des relais d'assistantes maternelles**



